MINISTRY OF CORRECTIONAL SERVICES

2001-2002
Business Plan

Ontario

Message from the Minister

Hon. Rob Sampson

I am pleased to present the business plan of the Ministry of Correctional Services to the people of Ontario. Public safety is our government's top priority and that is why we are undertaking the most comprehensive transformation of our correctional facilities in Ontario's history.

We have begun to introduce tough new performance measures and standards of operations so that we can show you that your tax dollars are being spent wisely and effectively. Our goal is to reduce re-offending rates across the province.

We are transforming our business by investing in new infrastructure and technology and by replacing aging jails with newer, more secure facilities, all of which keep communities, employees and inmates safe.

The Ministry of Correctional Services is also renewing the current young offender infrastructure to create a dedicated system for young offenders modeled on the strict discipline approach which has proven successful at Project Turnaround, our first young offender boot camp.

We will also continue to build on the success of our public-private partnerships and work with partners to deliver correctional services throughout Ontario. Whether publicly or privately operated, all facilities will be required to meet the same high standards for safety and performance.

Rehabilitation is an important function of this ministry. We believe offenders should be accountable to the public and should earn their release into the community through participation in skills and rehabilitation programs and by demonstrating they are drug and alcohol free.

We also believe the voice of victims should be strengthened and we have committed to giving victims a greater role at parole hearings.

Our commitment to Ontario is for a safe, secure, efficient, effective and accountable correctional system. We intend to meet that goal.

The Honourable Rob Sampson
Minister of Correctional Services

Ministry Vision

The Ministry of Correctional Services shares a common vision with the Ministry of the Solicitor General and the Ministry of the Attorney General: a province where all communities are safe and secure -- supported and protected by an accountable, efficient, effective and accessible justice system.

The Ministry of Correctional Services believes in a province where public safety is protected by a modern correctional system that holds incarcerated offenders in a safe and secure environment and where those serving sentences in the community are well supervised.

Specific principles to guide the transformation of the ministry and the achievement of its vision include:

- Focusing on the core business of incarceration and corrections, both in institutional and community settings, based on standards and performance targets;
- Fostering quality alliances/partnerships with public and private sector organizations in non-core businesses and in those aspects of core businesses where public safety can be assured;
- Specializing correctional programs to reflect offenders' sentence status, correctional needs and the likelihood for success;
- Specializing institutions, where possible (sentenced, non-sentenced, special treatment, general treatment); and,
- Expanding the use of the strict discipline model of corrections; and reforming the young offender system.

Core Businesses

The mandate of the Ministry of Correctional Services is defined in Section 5 of *the Ministry of Correctional Services Act.*

> "...to supervise the detention and release of inmates, parolees, probationers and young persons and to create for them a social environment in which they may achieve changes in attitude by providing training, treatment and services designed to afford them opportunities for successful personal and social adjustment in the community...."

and includes the detention, incarceration and supervision of:

- Adult offenders, 18 years and over, sentenced to terms of imprisonment of less than two years and/or terms of probation of up to three years;
- Sixteen and 17-year-old young offenders;
- Persons under parole supervision, as granted by the Ontario Board of Parole;
- Persons on remand, awaiting trial or sentencing;
- Persons held for immigration hearings or deportation; and,
- Persons awaiting transfers to federal institutions to serve sentences of two years or more.

The Ministry is also responsible for the operation of:

- 42 adult correctional institutions;
- 41 area and 86 satellite offices serving probationers (adult and young offenders), parolees and individuals with conditional sentences;
- 16 contracts with agencies for residential beds for use by appropriate adult offenders in the community on temporary absence or parole;
- Five secure custody facilities for young offenders and one strict discipline facility, Project Turnaround; and,
- 45 open custody young offender residences.

Core Businesses (cont'd)

The Ministry of Correctional Services has the following core businesses:

Managing a secure, no-frills institutional system which protects public safety and holds offenders accountable

Ontario's adult correctional system provides secure custody and rehabilitative programs for offenders serving sentences of up to two years. The province's jails and detention centres also hold persons who are remanded by the courts to await trial, sentencing or other proceedings.

Managing a system which supervises offenders in the community to protect the public and victims

This core business holds offenders serving their sentences in the community responsible and accountable and aims to lower the re-offending rate through results-based treatment programs. The emphasis is on effective assessment; assignment to appropriate levels of supervision; provision of focused programs; and intensive supervision for high-risk offenders.

Managing a custodial system for young offenders

The ministry provides custody in secure facilities and residential settings and provides effective programming while maintaining public safety and ensuring offender accountability and responsibility.

Promoting and supporting excellence in corrections

This core business contributes to building a safer Ontario by setting and monitoring performance measures and standards for operating correctional facilities, delivering correctional programs and managing staff performance. It supports excellence through the delivery of training, advice and tools.

Granting parole

Parole is considered a privilege that must be earned – not a right. In making parole decisions, public safety is the top priority. Parole Board members are professionals from the community. They consider input from victims of crime in making independent, fair and objective decisions.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001

Modernization of Adult Correctional Facilities

As part of the government's Infrastructure Renewal Program to introduce performance measures to Ontario's correctional system, the Ministry of Correctional Services has been constructing new jails and expanding and retrofitting existing facilities. Over the next several years, Ontario's existing system of facilities for adult inmates will be transformed into a modern system that is safe, secure, efficient, effective and accountable. Advanced technology in construction design and security systems will be employed.

In March 2001, the newly expanded Maplehurst Correctional Complex was officially opened and male inmates were admitted beginning in April. The renovation work and new female facility is scheduled for completion in 2001-2002.

In April 2001, the Central North Correctional Centre in Penetanguishene was completed. After a comprehensive Request for Proposals process, Management & Training Corporation of Utah was selected to operate the 1,184-bed facility. Management & Training Corporation is the first private-sector operator of an Ontario adult correctional facility.

The 192-bed expansion project at the Ottawa-Carleton Detention Centre is close to completion. Completion is scheduled for the summer of 2001. The second phase of this project includes a renovation of the existing facility.

The Corrections Accountability Act, which received Royal Assent on December 19, 2000, will enable the ministry to establish random drug and alcohol testing programs for offenders serving sentences in Ontario.

Young Offenders

A three-year review of Project Turnaround, Ontario's first privately run strict discipline boot camp for high-risk young offenders, demonstrated the pilot's success. The study found 16 and 17-year-olds who completed the program were one-third less likely to re-offend than those who served their sentence in a traditional young offender correctional facility.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001 (cont'd)

The ministry has built on Project Turnaround's success by introducing a strict discipline model approach at all facilities. This model emphasizes self-discipline and personal and life skills development in an intensive program set in a no-frills environment. The program components incorporate a behaviour code; a structured day; and a standardized system of well-defined incentive levels that reinforce positive behaviour, sanction negative behaviour and promote individual accountability.

The government continues to move forward with a program that creates a dedicated, secure system for young offenders. This effort involves the construction of new facilities in combination with the renovation and conversion of existing sites, which will accommodate young offenders only. A dedicated system will offer specialized programs, to assist youth in developing the skills and behaviours necessary to keep them from re-offending.

Partnerships for Improved Service Delivery

The ministry will continue to seek out partnerships, both public and private, that will help to meet its goal of developing a safe, secure, efficient, effective and accountable correctional system.

The Corrections Accountability Act establishes government authority over the management and monitoring of all public-private partnerships to deliver correctional services. Provisions will be in place to ensure accountability of all partners.

On May 5, 2001, the ministry announced the first public-private partnership for the operation of an adult correctional facility in Ontario and Canada. Management & Training Corporation will begin operating the 1,184-bed Central North Correctional Centre in Penetanguishene in the fall of 2001 in accordance with the ministry's tough new performance framework.

Parole

The government believes early conditional release on parole is a privilege that must be earned, and not a right. The number of offenders granted parole by the Ontario Board of Parole dropped for the sixth straight year.

Changes, including the appointment of board members with criminal justice backgrounds, and increased victim input in the parole process, will result in fewer offenders being granted early release. Re-offending rates by parolees are down almost four per cent from a year ago. Parole

warrants are being executed more rapidly and the number of outstanding warrants has dropped significantly.

Truth in Sentencing

Ontario has established a legislative requirement through *The Corrections Accountability Act* for inmates to earn their release. The Earned Remission Program will require offenders to earn the privilege of early release by actively participating in rehabilitation programs and demonstrating positive behaviour. The Ministry of Correctional Services continues to call on the federal government to repeal its "discount law" that puts offenders back on the streets after serving only two-thirds of their sentence.

Community Supervision

Eighty probation and parole officers were hired in 2000-2001 to provide more intensive and frequent monitoring of offenders and assist in restricting the movement of offenders serving sentences in the community. This increased staffing reflects the government's commitment to the new strict discipline model for community corrections.

A new Probation and Parole Service Delivery Model is being implemented and is another example of the principles aimed at enhancing public safety, reducing re-offending rates and ensuring continuity and consistency of programs between the community and institutions. The model concentrates resources and interventions on those offenders with the highest levels of criminal behaviour and/or the highest risk of re-offending.

The model will focus on the major factors leading to crime including controlling substance abuse, providing anger management programs and promoting anti-criminal thinking. Probation and Parole Officers have received basic training in the new model. Implementation in all provincial probation and parole offices is in progress.

Investment in Training

The Ministry of Correctional Services made a significant investment in training to sustain and develop programs for staff across the province including the revitalization of basic training initiatives for Probation and Parole Officers and training for Correctional Officers.

Investment in Technology

The Integrated Justice Project, a partnership among the Ministries of Correctional Services, the Attorney General and the Solicitor General, and a consortium of private sector companies, continued to build electronic information systems. These systems will link correctional services staff and the Ontario Board of Parole, police, judges, lawyers, Crown Attorneys and court staff. The ability to share information among authorized personnel will improve public safety and result in more efficient justice services.

The new Offender Tracking Information System (OTIS) will enable more efficient and effective management of cases and programs within Correctional Services and the electronic sharing of corrections information with other justice sectors. This will replace the current Offender Management System (OMS) in both institutions and the probation and parole system. Over 2,600 staff have been trained on OTIS.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002

Modernization of Adult Correctional Facilities

Ontario's current system of adult inmate institutions will be transformed into a modern system that is safe, secure, efficient, effective and accountable. This modernization is part of the province's overall plan to introduce performance measures and operational standards to Ontario's correctional system.

The infrastructure modernization will continue through 2001-2002. A key component of this is the completion of a second 1,184-bed, multi-purpose facility in Lindsay similar to the recently completed Central North Correctional Centre in Penetanguishene. Lindsay's Central East Correctional Centre is scheduled for completion in 2002.

A Local Board of Monitors will be piloted in both Penetanguishene and Lindsay. The Board will be made up of community volunteers appointed by the Minister who will act as independent observers, offering a balanced perspective concerning offender care, supervision and programs. Board members will provide advice to the Minister of Correctional Services.

Under the *Victim Empowerment Act*, the ministry plans to introduce grooming and appearance standards for inmates to enhance safety, health and sanitation within the correctional environment. These standards will be strictly enforced and linked to the earned remission process.

The *Victim Empowerment Act* also includes a zero tolerance policy for acts of aggression or violence against correctional staff, and will lead to safer working environments. Likewise, the development of professional standards for all correctional staff will ensure the highest possible standards of integrity and ethical behaviour of employees who perform a difficult and challenging task on behalf of the people of Ontario.

Dedicated System for Young Offenders

To serve the Greater Toronto Area, the site of the Vanier Centre for Women in Brampton will be retrofitted and expanded to become a youth centre. Retrofitting of the Bluewater Youth Centre in Goderich has been completed.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002 (cont'd)

In addition, new young offender facilities, in partnership with the private sector, will be established in northern Ontario. Strict discipline facilities are planned for eastern and southwestern Ontario.

The creation of a dedicated system will better focus on the programming requirements of young offenders. The dedicated system will be geared to achieving better results in correcting unlawful and anti-social behaviour.

The ministry will continue the successful strict discipline boot camp program, Project Turnaround.

Partnerships for Improved Service Delivery

Building on the success of our partnerships in delivering correctional services, including Project Turnaround and open custody residences, the Ministry of Correctional Services will continue to pursue alternative service delivery. Our partnership at Project Turnaround has proven to be successful in reducing the re-offending rate of young offenders.

The ministry will seek a private operator for its Cook-Chill Food Production Centre at the Maplehurst Correctional Complex. Partnerships will also be sought for the operation of two new strict discipline facilities for young offenders in eastern and southwestern Ontario and for the operation of a new adult boot camp at a site in the near north.

Victims' Rights

The Ministry of Correctional Services is advancing the government's commitment to strengthening the voice of victims of crime and provide them with more protection. Currently, victims can only express their views about parole candidates in writing, by telephone, or in person at a regional Ontario Board of Parole office or correctional centre. The proposed *Victim Empowerment Act* would allow victims of crime greater participation by allowing victims to attend parole hearings.

The Victim Empowerment Act would also establish the authority to monitor, intercept or even block offender telephone calls to third parties, specifically victims and other persons suspected of planning criminal activity.

Ontario Board of Parole

The government will expand the role of the Ontario Board of Parole into a single release authority called the Ontario Parole and Earned Release Board. When regulations are passed, the Board would be responsible not only for parole decisions but also for making decisions on all temporary absences over 72 hours.

The Board would also decide whether offenders have earned the privilege of being released under the government's proposed earned remission program. The Board would be responsible for making early release decisions for longer-term offenders.

Community Supervision

An additional 85 Probation and Parole Officers will be hired in 2001-2002 to provide more intensive and frequent monitoring of offenders and assist in restricting the movement of offenders serving sentences in the community.

The ministry is developing a program to expand the use of electronic surveillance of selected offenders in the community by monitoring their compliance with dispositions and conditions ordered by the courts. We will also look at ways to improve the technology currently in use.

There are plans to establish a random drug and alcohol testing program for offenders. Testing of offenders in both adult institutions and under community supervision will enhance the ability of the ministry to monitor offenders' compliance with court and release orders, and thereby lower re-offending rates and create safer communities.

Key Performance Measures

Core Business: Agencies – Ontario Board of Parole

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2001-2002 Commitments
Reduction in Re-offending by Parolees.	Percentage of parolees who re-offend while on parole.	Maintain rate of re-offending while on parole to 4.5 per cent or less.	Meet or exceed target.
	Percentage of parolees suspended for serious re-offending.	Maintain rate of suspension for serious re-offending to 2.0 per cent or less.	Meet or exceed target.
	Percentage of parolees who re-offend within two years of release.	Maintain rate at which parolees re-offend within two years of release to 25 per cent or less.	Meet or exceed target.

Core Business: Adult Community System

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2001-2002 Commitments
Effective, efficient and accountable management: To ensure effective and efficient management of resources in a manner that supports public accountability.	Average daily cost of operations per adult in the community.	The average cost for offenders in the community is $12 per day.	Cost not to exceed standard.

Core Business - Agencies – Internal Administration

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2001-2002 Commitments
To ensure effective and efficient management of resources in a manner that supports public accountability.	Training for Correctional Officers.	100% of all Correctional Officers complete their mandatory training annually.	Meet the target.
	Training for Youth Workers.	100% of Youth Workers will complete the Youth Worker training.	Meet the target.
	Training for Probation and Parole Officers.	100% of all Probation and Parole Officers complete the minimum training required to deliver the new Probation and Parole Service Delivery Model (PPSDM).	Meet the target.
	Average number of Short Term Sick Days (STSD).	MCS benchmark of 9.6 days. 2001 target is to reduce STSD by 10% from the 2000 average (from 15.6 days to 14.1 days).	Meet or exceed target.
	Average duration of lost-time Workplace Safety Insurance claims.	To meet or improve average duration of lost-time for WSI claims in 2000 (17.93 days).	Meet or exceed target.
	Ratio of internal business support costs to ministry program delivery costs.	Target: 1 to 40.	Meet or exceed target.

2000 - 2001 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of Correctional Services	
Operating	$595 million
Capital	$ 95 million
Staff	7,695

Institutions	
Operating	$420 million
Capital	$ 94 million
Staff	5,505
Including Teachers	

Community Services	
Operating	$74 million
Staff	1,071

Young Offender	
Operating	$80 million
Capital	$ 1 million
Staff	743

Ontario Board of Parole	
Operating	$3 million
Staff	23

Ministry Administration	
Operating	$18 million
Staff	353
Includes Corrections Program Administration and Independent Investigators	

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents
***Public Sector Accounting Board Based**

2001- 2002
Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

Ministry of Correctional Services	
Operating	$610 million
Capital	$ 98 million
Staff	6,035

Institutions	
Operating	$405 million
Capital	$ 85 million
Staff	3,823
Including Teachers	

Community Services	
Operating	$88 million
Staff	1,211

Young Offender	
Operating	$ 94 million
Capital	$ 13 million
Staff	734

Ontario Board of Parole	
Operating	$4 million
Staff	24

Ministry Administration	
Operating	$19 million
Staff	243
Includes Corrections Program Administration and Independent Investigators	

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents
***Public Sector Accounting Board Based**

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed.

Jennifer Patrick
Communications Advisor
Minister's Office
Ministry of Correctional Services
Phone: (416) 325-0408
Fax: (416) 325-6067
E-mail: jennifer.patrick@jus.gov.on.ca

Karin Dillabough
Director of Communications
Communications Branch
Ministry of Correctional Services
Phone: (416) 326-9192
Fax: (416) 326-3200
E-mail: karin.dillabough@jus.gov.on.ca

Copies of this document are available free from:
Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1145-5

Ce document est disponible en français.

MINISTÈRE DES SERVICES CORRECTIONNELS

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. Rob Sampson

Je suis ravi de présenter le Plan d'activités du ministère des Services correctionnels à la population de l'Ontario. La sécurité publique est la toute première priorité de notre gouvernement. C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris la réforme la plus approfondie des établissements correctionnels de toute l'histoire de la province.

Nous avons commencé à mettre en place de nouvelles mesures d'évaluation de la performance et de nouvelles normes opérationnelles très rigoureuses afin de pouvoir vous montrer que nous dépensons les deniers publics de façon judicieuse et efficace. Le but que nous visons est de réduire le taux de récidive dans toute la province.

Nous transformons nos activités en investissant dans le renouvellement de l'infrastructure et de la technologie et en remplaçant les prisons vétustes par des établissements plus modernes et plus sûrs, afin d'assurer la sécurité des collectivités, des employés et des détenus.

Le ministère des Services correctionnels a également entrepris de renouveler l'infrastructure actuelle des services correctionnels relatifs aux jeunes contrevenants afin de créer un système qui leur est réservé, qui s'inspirera du modèle de discipline stricte qui a fait le succès du Projet Volte-face, notre premier camp de type militaire destiné aux jeunes contrevenants.

Nous continuerons en outre à nous appuyer sur le succès de nos partenariats réunissant les secteurs public et privé pour collaborer avec des partenaires en vue d'offrir des services correctionnels dans tous les coins de la province. Qu'ils soient dirigés par des organismes publics ou privés, tous les établissements devront satisfaire aux mêmes normes élevées de sécurité et de performance.

La réadaptation est une fonction importante de notre ministère. Nous sommes convaincus que les contrevenants doivent être tenus responsables de leurs actes et qu'ils doivent mériter leur libération au sein de la collectivité en participant à des programmes de formation et de réadaptation et en démontrant qu'ils ne consomment pas de drogue ni d'alcool.

Nous avons aussi la conviction profonde qu'il faut donner aux victimes d'actes criminels une meilleure chance de se faire entendre et nous nous sommes engagés à leur donner un rôle plus important dans les audiences de libération conditionnelle.

Nous promettons aux Ontariens et Ontariennes un système correctionnel sûr, efficient, efficace et responsable. Nous avons la ferme intention d'atteindre ce but.

L'honorable Rob Sampson
Ministre des Services correctionnels

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Services correctionnels partage les objectifs généraux du ministère du Solliciteur général et du ministère du Procureur général et l'idéal commun d'une province dans laquelle toutes les collectivités sont en sécurité, appuyées et protégées par un système de justice à la fois responsable, efficient, efficace et accessible.

Le ministère des Services correctionnels croit en une société où la sécurité du public est protégée par un système correctionnel moderne qui peut garder les détenus dans un milieu sûr et sécuritaire et où les contrevenants qui purgent leur peine dans la collectivité sont étroitement surveillés.

Voici quelques-uns des principes qui guident la transformation du ministère et la réalisation de ses objectifs généraux :

- mettre l'accent sur l'incarcération et les services correctionnels, tant dans un cadre carcéral que communautaire, en fonction des normes et des objectifs de performance établis;

- promouvoir la formation d'alliances et de partenariats de qualité avec des organismes des secteurs public et privé dans les activités autres que les activités de base et dans les volets des activités de base où la sécurité du public peut être assurée;

- spécialiser les programmes correctionnels en fonction des peines infligées aux contrevenants, de leurs besoins sur le plan correctionnel et de leurs chances de succès;

- spécialiser les établissements, autant que possible (établissements accueillant des contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement, en détention provisoire, en traitement spécial ou en traitement général);

- accroître l'emploi du modèle de discipline stricte en matière de services correctionnels et réformer le système des services relatifs aux jeunes contrevenants.

Activités de base

Le mandat du ministère des Services correctionnels est défini à l'article 5 de la *Loi sur le ministère des Services correctionnels* :

« Le ministère a pour fonction de superviser la détention et la libération des détenus, des personnes en liberté conditionnelle, des probationnaires et des adolescents et de créer pour eux un milieu social propice à produire chez eux un changement d'attitude en leur fournissant une formation, des traitements et des services conçus pour favoriser leur adaptation personnelle et sociale dans la communauté. »

Le ministère est donc responsable de la détention, de l'incarcération et de la supervision des personnes suivantes :

- les contrevenants adultes, âgés de 18 ans ou plus, condamnés à des peines d'emprisonnement de moins de deux ans ou en probation pour une période allant jusqu'à trois ans;
- les jeunes contrevenants âgés de 16 et 17 ans;
- les personnes en liberté conditionnelle placées sous la supervision de la Commission ontarienne des libérations conditionnelles;
- les personnes en détention provisoire qui attendent leur procès ou le prononcé de leur sentence;
- les personnes qui attendent une audience en matière d'immigration ou qui sont frappées d'une ordonnance d'expulsion;
- les personnes qui attendent leur transfèrement à un établissement fédéral pour y purger une peine de deux ans ou plus.

Le ministère est également responsable du fonctionnement de ce qui suit :

- 42 établissements correctionnels;
- 41 bureaux régionaux et 86 bureaux auxiliaires desservant les probationnaires (adultes et jeunes contrevenants), les personnes en liberté conditionnelle et les personnes condamnées à l'emprisonnement avec sursis;
- 16 contrats avec des organismes administrant des établissements en milieu communautaire pour les contrevenants adultes appropriés en absence temporaire ou faisant l'objet d'une libération conditionnelle;
- 5 établissements de garde en milieu fermé à l'intention des jeunes contrevenants et un établissement à discipline stricte, le *Projet Volte-face*,

Activités de base (suite)

- 45 établissements de garde en milieu ouvert à l'intention des jeunes.

Le ministère des Services correctionnels est chargé des activités de base suivantes :

Gestion d'un système sûr d'établissements sans superflu qui protège la sécurité publique et tient les contrevenants responsables de leurs actes

Le système correctionnel pour adultes assure la garde en milieu fermé des contrevenants condamnés à une peine de moins de deux ans et leur offre des programmes de réadaptation. Les prisons et les centres de détention de la province abritent également des personnes en détention provisoire dans l'attente d'un procès, du prononcé de la sentence ou de toute autre procédure.

Gestion d'un système qui supervise les contrevenants au sein de la collectivité afin de protéger le public et les victimes

Les contrevenants qui purgent leur peine en milieu communautaire doivent assumer la responsabilité de leurs actes et ils doivent en rendre compte. Cette activité de base vise à réduire le taux de récidive au moyen de programmes de traitement axés sur les résultats. L'accent est mis sur des méthodes efficaces d'évaluation des contrevenants; l'attribution du niveau de supervision approprié; la prestation de programmes adaptés; la supervision intensive des contrevenants présentant des risques élevés.

Gestion d'un système de garde pour les jeunes contrevenants

Le ministère assure la garde en milieu fermé ou dans des établissements résidentiels et il fournit des programmes efficaces, tout en protégeant la sécurité publique et en assurant que les jeunes contrevenants sont tenus responsables de leurs actes et qu'ils en rendent compte.

Promotion et soutien de l'excellence dans les services correctionnels

Cette activité de base contribue à la sécurité de l'Ontario en établissant et en surveillant l'application de mesures d'évaluation de la performance concernant l'administration d'établissements correctionnels, la prestation de programmes correctionnels et la gestion du rendement du personnel. Elle favorise l'excellence en offrant des programmes de formation, des conseils et des outils de travail.

Libération conditionnelle

La libération conditionnelle est un privilège qu'il faut mériter, non un droit. Les décisions relatives à la libération conditionnelle doivent tenir compte, en premier lieu, de la sécurité publique. Les membres de la Commission des libérations conditionnelles sont des professionnels de la collectivité. Ils tiennent compte des opinions des victimes pour rendre des décisions impartiales, justes et objectives.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Modernisation des établissements correctionnels pour adultes

Dans le cadre du Projet de réaménagement de l'infrastructure visant à instaurer des mesures d'évaluation de la performance dans le système correctionnel de l'Ontario, le ministère des Services correctionnels a entrepris la construction de nouvelles prisons et l'expansion et la modernisation des établissements existants. Au cours des prochaines années, le système actuel d'établissements destinés aux détenus adultes se transformera en un système moderne à la fois sûr, efficient, efficace et responsable. Les toutes dernières découvertes technologiques en matière d'architecture et de systèmes de sécurité seront mises à profit.

Le Complexe correctionnel Maplehurst, qui vient d'être agrandi, a été inauguré officiellement en mars 2001, et les détenus masculins y ont été admis en avril. Les travaux de rénovation et la nouvelle installation pour les femmes devraient être terminés au cours de l'exercice 2001-2002.

Le Centre correctionnel du Centre-Nord, à Penetanguishene, a été achevé en avril 2001. Après un processus exhaustif d'appel d'offres, la société Management & Training Corporation de l'Utah a été sélectionnée pour administrer l'établissement de 1 184 places. Management & Training Corporation est la première société privée à exploiter un établissement correctionnel pour adultes en Ontario.

Le projet d'expansion qui ajoutera 192 places au Centre de détention d'Ottawa-Carleton est en cours et devrait se terminer au cours de l'été 2001. La deuxième étape de ce projet comprend la rénovation de l'établissement existant.

La *Loi de 2000 sur la responsabilisation en matière de services correctionnels*, qui a reçu la sanction royale le 19 décembre 2000, permettra au ministère d'établir des programmes de dépistage de la drogue et de l'alcool, au moyen de tests effectués au hasard parmi les contrevenants purgeant une peine en Ontario.

Jeunes contrevenants

Le rapport sur les trois premières années du Projet Volte-face, le premier établissement privé à discipline stricte de type militaire destiné aux jeunes contrevenants à risque élevé, a conclu au succès du projet pilote. Selon l'étude, les

probabilités de récidive sont trois fois moins élevées pour les jeunes de 16 et 17 ans qui ont suivi tout le programme que pour ceux qui ont purgé leur peine dans un type ordinaire d'établissement correctionnel pour jeunes contrevenants.

Le ministère a mis à profit le succès du Projet Volte-face en instaurant un modèle de discipline stricte dans tous les établissements. Ce modèle met l'accent sur l'autodiscipline et l'acquisition de compétences personnelles et fonctionnelles, au moyen d'un programme intensif dans un milieu sans superflu. Les composantes du programme comprennent un code de conduite; une journée structurée; un système standard de niveaux d'incitatifs clairement définis qui encouragent les comportements positifs, pénalisent les comportements négatifs et renforcent la responsabilité individuelle.

Le gouvernement poursuit son programme visant la création d'un système de garde en milieu fermé destiné exclusivement aux jeunes contrevenants. Cette initiative prévoit la construction de nouveaux établissements, ainsi que la rénovation et la conversion d'établissements existants qui serviront exclusivement aux jeunes contrevenants. Le système exclusif offrira des programmes spécialisés qui aideront les jeunes à acquérir les compétences et les comportements qu'il leur faut maîtriser pour ne pas récidiver.

Partenariats pour l'amélioration des services

Le ministère continuera à explorer des possibilités de partenariat avec les secteurs public et privé pour mieux atteindre son but : l'établissement d'un système correctionnel sûr, efficient, efficace et responsable.

La *Loi de 2000 sur la responsabilisation en matière de services correctionnels* établit l'autorité du gouvernement sur la gestion et la surveillance de tous les partenariats entre les secteurs public et privé voués à la prestation des services correctionnels. Des dispositions seront adoptées pour assurer la responsabilisation de tous les partenaires.

Le 5 mai 2001, le ministère a annoncé un partenariat public-privé établi pour l'administration d'un établissement correctionnel pour adultes, une première en Ontario et au Canada. La société Management & Training Corporation commencera à administrer le Centre correctionnel du Centre-Nord, un établissement de 1 184 places situé à Penetanguishene, dès l'automne 2001, en conformité avec les nouvelles mesures rigoureuses d'évaluation de la performance adoptées par le ministère.

Libération conditionnelle

Le gouvernement estime que la libération conditionnelle anticipée est un privilège qu'on doit mériter, et non un droit. Le nombre de contrevenants à qui la Commission ontarienne des libérations conditionnelles a accordé une libération conditionnelle a chuté pour la sixième année de suite.

Les changements que le gouvernement a apportés, notamment la nomination à la Commission de membres expérimentés en justice pénale et la participation accrue des victimes au processus de libération conditionnelle, ont résulté en une diminution du nombre de mises en liberté anticipées des contrevenants. Le taux de récidive chez les personnes en liberté conditionnelle a diminué de près de quatre pour cent comparativement au dernier exercice. Les mandats de suspension de libération conditionnelle sont exécutés plus rapidement et le nombre de mandats de suspension en souffrance a sensiblement diminué.

Une sentence véritable

Grâce à la *Loi de 2000 sur la responsabilisation en matière de services correctionnels,* l'Ontario a établi l'exigence légale pour les détenus de mériter leur libération. Le Programme de réduction méritée des peines oblige les détenus à mériter le privilège d'une réduction de peine en participant activement à des programmes de réadaptation et en faisant montre d'un comportement positif. Le ministère des Services correctionnels continue également de demander au gouvernement fédéral d'abroger la mesure législative fédérale de réduction automatique de peine qui remet les contrevenants en liberté après qu'ils ont purgé seulement les deux tiers de leur peine.

Surveillance communautaire

Quatre-vingts agents de probation et de libération conditionnelle ont été embauchés en 2000-2001 afin d'assurer une surveillance plus intensive et plus fréquente des contrevenants et d'aider à limiter les déplacements des contrevenants purgeant leur peine au sein de la collectivité. Cette augmentation des effectifs s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'appliquer le nouveau modèle de discipline stricte aux programmes correctionnels en milieu communautaire.

La mise en oeuvre du nouveau modèle de prestation des services de probation et de libération conditionnelle est un autre exemple des principes qu'a adoptés le gouvernement afin d'améliorer la sécurité publique, de réduire le taux de récidive et d'assurer la continuité et l'uniformité des programmes entre la collectivité et les établissements correctionnels. Dans le cadre de ce modèle, les ressources et les interventions sont axées sur les contrevenants manifestant un niveau élevé de comportements criminels ou qui sont les plus susceptibles de récidiver.

Le modèle s'attaquera aux principaux facteurs menant au crime, notamment en contrôlant la toxicomanie, en offrant des programmes de maîtrise de la colère et en favorisant une réflexion anticriminelle. Les agents de probation et de libération conditionnelle ont reçu une formation de base pour l'application de ce nouveau modèle, qui sera mis en oeuvre dans tous les bureaux de probation et de libération conditionnelle de la province.

Investissements dans la formation

Le ministère a investi des sommes importantes dans la formation afin de soutenir et d'étendre les programmes de formation dans toute la province, y compris la revitalisation des programmes de formation de base des agents de probation et de libération conditionnelle et la formation des agents correctionnels.

Investissements en matière de technologie

Le Projet d'intégration du système judiciaire, issu d'un partenariat réunissant les ministères des Services correctionnels, du Procureur général et du Solliciteur général ainsi qu'un consortium de sociétés du secteur privé, continue à élaborer des systèmes électroniques d'information. Ces systèmes assureront la liaison entre le personnel des services correctionnels, la Commission ontarienne des libérations conditionnelles, les services de police, la magistrature, les avocats, les procureurs de la Couronne et le personnel des tribunaux. L'échange d'informations parmi le personnel autorisé améliorera la sécurité publique et l'efficience des services du système judiciaire.

Le nouveau Système informatique de suivi des contrevenants permettra une gestion plus efficiente des dossiers et des programmes au sein des services correctionnels, ainsi que la transmission électronique des renseignements émanant des établissements correctionnels aux autres secteurs du système de justice. Ce système remplacera le Système de gestion de l'information sur les contrevenants actuellement utilisé dans

les établissements correctionnels et les bureaux de probation et de libération conditionnelle. Plus de 2 600 membres du personnel ont reçu la formation nécessaire pour se servir de ce nouveau système.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Modernisation des établissements correctionnels pour adultes

Le système d'établissements destinés aux détenus adultes que l'on a actuellement en Ontario sera transformé en un système moderne à la fois sûr, efficient, efficace et responsable. Cette modernisation fait partie du plan global du gouvernement provincial pour établir des mesures d'évaluation de la performance et des normes opérationnelles dans le système correctionnel de l'Ontario.

La modernisation de l'infrastructure se poursuivra tout au long de l'exercice 2001-2002. L'achèvement d'un nouvel établissement polyvalent de 1 184 places à Lindsay, semblable au Centre correctionnel du Centre-Nord récemment achevé à Penetanguishene, constitue un élément clé du programme de modernisation. L'établissement correctionnel du Centre-Est, à Lindsay, devrait être terminé en 2002.

Des conseils locaux de surveillance seront établis à titre de projet pilote, à Penetanguishene et à Lindsay. Chaque conseil sera composé de bénévoles de la collectivité nommés par le ministre et, en tant qu'observateur impartial, il offrira une perspective équilibrée sur le traitement, la supervision et les programmes destinés aux contrevenants. Les membres des conseils joueront également un rôle consultatif auprès du ministre des Services correctionnels.

Grâce à la *Loi sur l'habilitation des victimes* qu'il propose, le ministère prévoit imposer aux détenus des normes relatives à la toilette et à l'apparence afin de favoriser la sécurité, la santé et l'hygiène dans les milieux correctionnels. Ces normes seront rigoureusement appliquées et on en tiendra compte dans le processus de réduction de peine méritée.

La *Loi sur l'habilitation des victimes* proposée prévoit également une politique de tolérance zéro à l'égard des actes d'agression ou de violence contre le personnel correctionnel, ce qui améliorera la sécurité en milieu de travail. De la même façon, l'élaboration de normes professionnelles pour tous les membres du personnel correctionnel assurera les normes les plus élevées d'intégrité et d'éthique professionnelle chez les employés qui exercent ces fonctions difficiles et exigeantes dans l'intérêt de la population ontarienne.

Un système exclusif pour les jeunes contrevenants

Pour desservir la région du grand Toronto, les locaux du Centre Vanier pour femmes, à Brampton, seront modernisés et agrandis pour devenir un centre destiné aux jeunes. La modernisation du Centre de jeunes Bluewater, à Goderich, est achevée.

En outre, de nouveaux établissements destinés aux jeunes contrevenants seront établis dans le Nord de l'Ontario, grâce à des partenariats avec le secteur privé. Des établissements à discipline stricte sont aussi prévus pour l'Est et le Sud-Ouest de l'Ontario.

La création d'un système exclusif à l'intention des jeunes contrevenants permettra d'accorder davantage d'importance aux besoins spécifiques des jeunes contrevenants en matière de programmes. Le système exclusif visera l'obtention de meilleurs résultats dans le redressement des comportements illicites et antisociaux.

Le ministère continuera d'appuyer le Projet Volte-face, un établissement à discipline stricte de type militaire qui a remporté beaucoup de succès.

Partenariats pour l'amélioration des services

Le ministère des Services correctionnels misera sur les succès remportés par les partenariats créés pour offrir des services correctionnels, y compris le Projet Volte-face et les foyers de garde en milieu ouvert, pour explorer d'autres formules novatrices de prestation de services. Le partenariat établi pour le Projet Volte-face s'est avéré fructueux et a permis de réduire le taux de récidive des jeunes contrevenants.

Le ministère cherche une entreprise privée pour exploiter le centre de production alimentaire de type cuisson-refroidissement au Complexe correctionnel Maplehurst. Il entend aussi établir des partenariats pour l'administration de deux nouveaux établissements à discipline stricte pour les jeunes contrevenants dans l'Est et dans le Sud-Ouest de l'Ontario, ainsi que pour l'administration d'un nouvel établissement à discipline stricte pour les contrevenants adultes dans le Moyen-Nord.

Droits des victimes

Le ministère des Services correctionnels pousse plus avant l'engagement pris par le gouvernement de renforcer la voix des victimes d'actes criminels et de leur offrir une meilleure protection. Actuellement, les victimes peuvent exprimer leurs points de vue

au sujet de la libération conditionnelle des détenus par écrit, par téléphone ou en se présentant à un bureau régional de la Commission ontarienne des libérations conditionnelles ou à un centre correctionnel. La *Loi sur l'habilitation des victimes* que propose le ministère prévoit une plus grande participation des victimes d'actes criminels en leur permettant d'assister aux audiences de libération conditionnelle.

La *Loi sur l'habilitation des victimes* donnerait également le pouvoir de surveiller, d'intercepter et même de bloquer les appels téléphoniques que les contrevenants font à des tiers, en particulier aux victimes ou à des personnes soupçonnées de planifier des actes criminels.

Commission ontarienne des libérations conditionnelles

Le gouvernement élargira le rôle de la Commission ontarienne des libérations conditionnelles en créant une autorité unique pour tous les types de mises en liberté qui s'appellera la Commission ontarienne des libérations conditionnelles et des mises en liberté méritées. Lorsque les règlements auront été adoptés, la Commission sera responsable de prendre des décisions concernant non seulement les libérations conditionnelles, mais aussi toutes les absences temporaires de plus de 72 heures.

La Commission déciderait également si les contrevenants ont mérité le privilège d'être libérés en vertu du programme de réduction de peine méritée que propose le gouvernement. La Commission serait responsable de prendre les décisions concernant la libération anticipée des détenus purgeant de longues peines.

Surveillance communautaire

Quatre-vingt-cinq agents de probation et de libération conditionnelle de plus seront embauchés au cours de l'exercice 2001-2202, ce qui permettra d'assurer une surveillance plus intensive et plus fréquente des contrevenants et aidera à limiter les déplacements des contrevenants qui purgent leur peine au sein de la collectivité.

Le ministère élabore actuellement un programme pour élargir le recours à la surveillance électronique de certains contrevenants au sein de la collectivité par des moyens permettant de vérifier s'ils observent les dispositions et les conditions ordonnées par la Cour. Le ministère envisagera également des façons d'améliorer la technologie utilisée actuellement.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Le ministère entend également établir un programme de tests faits au hasard pour dépister la consommation de drogue et d'alcool chez les contrevenants. Ce type de dépistage, tant dans les établissements pour adultes que dans les programmes de surveillance en milieu communautaire, aidera le ministère à surveiller l'observation des ordonnances de libération et des ordonnances de la Cour, ce qui contribuera à la réduction du taux de récidive et à la sécurité des collectivités.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Organismes – Commission ontarienne des libérations conditionnelles			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Réduction du nombre de contrevenants en liberté conditionnelle qui récidivent.	Pourcentage des contrevenants en liberté conditionnelle qui récidivent pendant leur libération conditionnelle.	Maintenir le taux de récidive des contrevenants en liberté conditionnelle pendant leur libération conditionnelle à 4,5 % ou moins.	Taux égal ou inférieur à l'objectif.
	Pourcentage de suspension des libérations conditionnelles en raison de récidive grave.	Maintenir le taux de suspension pour récidive grave à 2 % ou moins.	Taux égal ou inférieur à l'objectif.
	Pourcentage des contrevenants en liberté conditionnelle qui récidivent dans les deux ans suivant leur libération.	Maintenir le taux auquel les contrevenants en liberté conditionnelle récidivent dans les deux années suivant leur libération à 25 % ou moins.	Taux égal ou inférieur à l'objectif.

Activité de base : Services pour adultes en milieu communautaire			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Gestion efficace, efficiente et transparente des établissements : assurer la gestion efficace et efficiente des ressources des établissements d'une façon qui permet d'en rendre compte au public.	Coût quotidien moyen de fonctionnement par adulte recevant des services au sein de la collectivité.	Le coût quotidien des services aux contrevenants au sein de la collectivité est de 12 $ par jour.	Coût égal ou inférieur à la norme.

Activité de base : Organismes – Administration interne			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Assurer la gestion efficace et efficiente des ressources des établissements d'une façon qui permet d'en rendre compte au public.	Formation des agents correctionnels.	100 % des agents correctionnels terminent leur formation obligatoire chaque année.	Atteindre l'objectif.
	Formation des délégués à la jeunesse.	100 % des délégués à la jeunesse terminent leur formation.	Atteindre l'objectif.
	Formation des agents de probation et de libération conditionnelle.	100 % des agents de probation et de libération conditionnelle terminent la formation minimum requise pour appliquer le nouveau modèle de prestation des services.	Atteindre l'objectif.
	Nombre moyen de jours de congé de maladie de courte durée.	Seuil de référence de 9,6 jours pour le ministère. En 2001, réduction de 10 % par rapport à la moyenne de 2000 (de 15,6 à 14,1 jours).	Atteindre ou dépasser l'objectif.
	Durée moyenne des absences en raison de réclamations à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) .	Durée équivalente ou inférieure à la durée moyenne d'absences en raison de réclamations à la CSPAAT en 2000 (17,93 jours).	Atteindre ou dépasser l'objectif.
	Rapport entre les coûts de soutien des activités internes et les coûts de prestation des programmes du ministère.	Objectif : rapport de 1 à 40.	Atteindre ou dépasser l'objectif.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère des Services correctionnels

Fonctionnement	595 millions de $
Immobilisations	95 millions de $
	7 695 employés

Établissements

Fonctionnement	420 millions de $
Immobilisations	94 millions de $
	5 505 employés
	y compris les enseignants

Services communautaires

Fonctionnement	74 millions de $
	1 071 employés

Jeunes contrevenants

Fonctionnement	80 millions de $
Immobilisations	1 million de $
	743 employés

Commission ontarienne des libérations conditionnelles

Fonctionnement	3 millions de $
	23 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	18 millions de $
	353 employés

Comprend l'administration des programmes correctionnels et les enquêteurs indépendants

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Services correctionnels

Fonctionnement	610 millions de $
Immobilisations	98 millions de $
	6 035 employés

Établissements

Fonctionnement	405 millions de $
Immobilisations	85 millions de $
	3 823 employés
	y compris les enseignants

Services communautaires

Fonctionnement	88 millions de $
	1 211 employés

Jeunes contrevenants

Fonctionnement	94 millions de $
Immobilisations	13 millions de $
	734 employés

Commission ontarienne des libérations conditionnelles

Fonctionnement	4 millions de $
	24 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	19 millions de $
	243 employés

Comprend l'administration des programmes correctionnels et les enquêteurs indépendants

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Jennifer Patrick
Conseillère en communications
Bureau du ministre
Ministère des Services correctionnels
Téléphone : 416 325-0408
Télécopieur : 416 325-6067
Courriel : jennifer.patrick@jus.gov.on.ca

Karin Dillabough
Directrice des communications
Direction des communications
Ministère des Services correctionnels
Téléphone : 416 326-9192
Télécopieur : 416 326-3200
Courriel : karin.dillabouhg@jus.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1196-X

This document is also available in English.